

CONSEIL MUNICIPAL de la commune de SAINT-AGNANT-DE-VERSILLAT (CREUSE)
PROCES-VERBAL de la Séance du 23 mars 2018

Convocation du 19 mars 2018.

La convocation a été adressée individuellement à chaque membre du Conseil municipal pour la réunion qui aura lieu le 23 mars 2018.

Le Maire,
Pierre DECOURSIER

SEANCE DU 23 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit, le 23 mars, à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune de SAINT-AGNANT-DE-VERSILLAT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Pierre DECOURSIER, Maire.

La séance a été publique.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : quinze.

Etaient présents : Mmes Myriam BROGNARA, Marie-Paule GULYAS, Cécile LASSEGUES, Marilyne MAUMEGE, Annie PHILIPPON,

MM. Pierre COURET (arrivé à 20h45) Pierre DECOURSIER, Robert DESPLACES, Roger JOSSE, Loïc LARDY, Jean-Luc MATHIEU, Gilles PENOT (arrivé à 20h50).

Excusés : Mmes Stéphanie BOUSSARDON (donne pouvoir à Mme Marie-Paule GULYAS), Sylvie VERGNAUD, M Didier CHERON.

Mme Marilyne MAUMEGE a été désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 16 février 2018 a été adopté à l'unanimité.

RAPPORT DU MAIRE SUR LES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS QUI LUI ONT ETE CONSENTIES :

Pas de décisions prises dans le cadre des délégations du Maire.

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2017

Pour : 11 - Contre : 00 - Abstention : 00.

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

En application des dispositions des articles L1612-12C et L2121-31 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal entend, débat et arrête le compte de gestion du comptable qui doit être voté préalablement au compte administratif sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

CONSEIL MUNICIPAL de la commune de SAINT-AGNANT-DE-VERSILLAT (CREUSE)
PROCES-VERBAL de la Séance du 23 mars 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, approuve les comptes de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2017,

Ces comptes de gestion, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Monsieur Pierre COURET arrive à 20h45

Monsieur Gilles PENOT arrive à 20h50

M. le Maire laisse la présidence de la séance à M. Roger JOSSE, et quitte la salle.

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2017

Le Conseil municipal constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ; reconnaît la sincérité des restes à réaliser ; arrête les résultats définitifs.

BUDGET PRINCIPAL *Pour : 11 - Contre : 00 - Abstention : 01*

TOTAL Dépenses de Fonctionnement	729 796.90 €	TOTAL Recettes de Fonctionnement	1 039 414.53€
TOTAL Dépenses d'Investissement	617 698.24€	TOTAL Recettes d'Investissement	567 921.94€

BUDGET DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF *Pour : 11 - Contre : 00 - Abstention : 01*

TOTAL Dépenses d'Exploitation	24 396.68€	TOTAL Recettes d'Exploitation	30 821.16€
TOTAL Dépenses d'Investissement	20 795.82€	TOTAL Recettes d'Investissement	16 134.43€

BUDGET DU SERVICE DE DISTRIBUTION DE L'EAU *Pour : 11 - Contre : 00 - Abstention : 01*

TOTAL Dépenses d'Exploitation	135 831.06€	TOTAL Recettes d'Exploitation	232 066.15€
TOTAL Dépenses d'Investissement	37 977.85€	TOTAL Recettes d'Investissement	154 167.94€

BUDGET SECTIONS DE COMMUNE *Pour : 11 - Contre : 00 - Abstention : 01*

TOTAL Dépenses de Fonctionnement	139.00€	TOTAL Recettes de Fonctionnement	5 545.03€
TOTAL Dépenses d'Investissement	0.00€	TOTAL Recettes d'Investissement	18 494.59€

BUDGET LOTISSEMENT ROUTE DU STADE *Pour : 11 - Contre : 00 - Abstention : 01*

TOTAL Dépenses de Fonctionnement	14 783.19€	TOTAL Recettes de Fonctionnement	14 783.19€
TOTAL Dépenses d'Investissement	14 783.19€	TOTAL Recettes d'Investissement	14 783.19€

Monsieur Le Maire reprend la présidence de la séance.

AFFECTATION DES RESULTATS

AFFECTATION DES RESULTATS 2017/BUDGET PRINCIPAL *Pour : 12 - Contre : 00 - Abstention : 01*

AFFECTATION	
1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit du cpte 1068 sur B.P. 2017)	49 976,30 €
2) Affectation complémentaire en réserves (crédit du cpt 1068 sur B.P. 2017)	- €
3) Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au B.P. 2017 - ligne 002 (report à nouveau créditeur)	259 641,33 €
TOTAL	309 617,63 €

CONSEIL MUNICIPAL de la commune de SAINT-AGNANT-DE-VERSILLAT (CREUSE)
PROCES-VERBAL de la Séance du 23 mars 2018

AFFECTATION DES RESULTATS 2017/ BUDGET EAUX Pour : 12 - Contre : 00 - Abstention : 01

AFFECTATION	
1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit du cpte 1068 sur B.P. 2017)	€
2) Affectation complémentaire en réserves (crédit du cpt 1068 sur B.P. 2017)	- €
3) Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au B.P. 2017 - ligne 002 (report à nouveau crédateur)	96 235,09 €
TOTAL	96 235,09 €

AFFECTATION DES RESULTATS 2017/BUDGET ASSAINISSEMENT Pour : 12 - Contre : 00 - Abstention : 01

AFFECTATION	
1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit du cpte 1068 sur B.P. 2017)	4 661,39 €
2) Affectation complémentaire en réserves (crédit du cpt 1068 sur B.P. 2017)	- €
3) Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au B.P. 2017 - ligne 002 (report à nouveau crédateur)	1 763,09 €
TOTAL	6 424,48 €

AFFECTATION DES RESULTATS 2017/BUDGET SECTION Pour : 12 - Contre : 00 - Abstention : 01

AFFECTATION	
1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit du cpte 1068 sur B.P. 2017)	€
2) Affectation complémentaire en réserves (crédit du cpt 1068 sur B.P. 2017)	- €
3) Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au B.P. 2017 - ligne 002 (report à nouveau crédateur)	5 406,03 €
TOTAL	5 406,03 €

FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2018

Pour : 12 - Contre : 00 - Abstention : 01.

Monsieur le Maire indique que l'ordre du jour de la séance comporte la fixation par le Conseil municipal des taux des trois taxes fiscales locales.

Monsieur le Maire rappelle les taux votés pour 2017

libellés	Taux voté pour 2017
Taxe d'habitation	12,48 %
Taxe foncière Propriétés bâties	13,02 %
Taxe foncière Propriétés non bâties	71,79 %

Monsieur le Maire propose de reconduire les taux fixés en 2017 pour l'année 2018, il précise que le Conseil municipal n'a jamais augmenté les taux depuis 2008.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré fixe comme il suit les taux d'imposition pour 2018 :

libellés	Bases prévisionnelles 2018	Proposition taux pour 2018	Produit fiscal 2018 attendu
Taxe d'habitation	1 030 000	12,48 %	128 544
Taxe foncière Propriétés bâties	884 100	13,02 %	115 110
Taxe foncière Propriétés non bâties	113 800	71,79 %	81 697

Monsieur le Maire précise que le premier dégrèvement de la taxe d'habitation annoncé par le Président de la République aura lieu en 2018, le deuxième en 2019 et le troisième en 2020.

CONSEIL MUNICIPAL de la commune de SAINT-AGNANT-DE-VERSILLAT (CREUSE)
PROCES-VERBAL de la Séance du 23 mars 2018

ADOPTION DES BUDGETS PRIMITIFS 2018 (PRINCIPAL ET ANNEXES)

BUDGET PRINCIPAL :

Pour : 12 - Contre : 00 - Abstention : 01.

Dépenses			Recettes		
Chapitre	Libellé	Proposition	Chapitre	Libellé	Proposition
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
011	Charges à caractère général	215 613.00 €	013	Atténuations de charges	22 000.00 €
012	Charges pers., frais assimilés	424 077.00 €	70	Produits services, domaine	32 500.00 €
014	Atténuations de produits	24 010.00 €	73	Impôts et taxes	412 100.00 €
65	Autres charges gest. courante	113 075.00 €	74	Dotations et participations	266 629.00 €
66	Charges financières	18 668.00 €	75	Autres pduits gest. courante	78 000.00 €
67	Charges exceptionnelles	1 250,00 €	77	Produits exceptionnels	3 000,00 €
023	Virt à section d'investissement	292 777.33 €			
042	Opérat° ordre trsf. entre sect.	6 400.00 €	042	Opérat° ordre trsf. entre sect.	22 000,00 €
002	Résultat reporté	€	002	Résultat reporté	259 641.33 €
TOTAL Dépenses de Fonctionnement		1 095 870.33 €	TOTAL Recettes de Fonctionnement		1 095 870.33 €
SECTION D'INVESTISSEMENT					
20	Immobilisations incorporelles	6 670.00 €	13	Subventions d'investisst	303 547.88 €
204	Subv d'équipt versées		16	Emprunts et dettes assimilées	52 083.19 €
21	Immobilisations corporelles	34 800.00 €	21	Immobilisations corporelles	
23	Immobilisations en cours	538 823.05 €	10	Dotations, fonds et réserves	61 500.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	97 072.00 €	1068	Excédents fonct. capitalisés	49 976.30 €
			165	Dépôts et cautionnts	3 000.00 €
			024	Produits cessions immobilis	
			021	Virt de la sect° de fonctionnt	292 777.33 €
040	Opérat] ordre trsf. entre sect.	22 000,00 €	040	Opérat° ordre trsf. entre sect°	6 400.00 €
001	Solde exécut. négatif reporté	769 284.70€	001	Solde exécut. négatif reporté	
TOTAL Dépenses d'Investissement		769 284.70 €	TOTAL Recettes d'Investissement		769 284.70 €

Monsieur le Maire annonce au Conseil municipal que Madame Christelle Bonnaud, adjoint technique à l'école, a donné sa démission au 31 mars 2018.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que nous sommes dans l'obligation de participer à la construction de la nouvelle caserne des pompiers, pour la commune de Saint Agnant de Versillat la contribution serait d'environ 100 000€. Le Conseil municipal devra délibérer lors d'une prochaine réunion entre deux propositions : la commune souscrit un emprunt (investissement) ou le SDIS souscrit l'emprunt et la commune rembourse mais cela augmente les charges de fonctionnement de la commune.

Madame Marie-Paule Gulyas informe que suite à la visite des « Gîtes de France », nous conservons les trois épis pour le gîte communal.

En ce qui concerne l'isolation des combles du groupe scolaire, Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que nous demanderons une subvention.

CONSEIL MUNICIPAL de la commune de SAINT-AGNANT-DE-VERSILLAT (CREUSE)
PROCES-VERBAL de la Séance du 23 mars 2018

Monsieur le Maire informe que le changement de chauffage de la MTL est subventionné par de la DETR.

Quant à la chaufferie bois dont le montant total budgété pour 2018 est de 328 000€, le bureau d'étude a enlevé du projet les deux logements ainsi que le commerce afin de bénéficier du contrat de ruralité et de la subvention de la région.

Monsieur le Maire précise que ce projet est subventionné à hauteur de 60 000,00€ (DETR) et 35 000,00€ (SDEC), subvention de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) montant à définir et Monsieur le Maire précise qu'il doit prendre contact avec la Région pour obtenir une subvention supplémentaire.

Madame Myriam Brognara interroge Monsieur le Maire sur les travaux de la cuisine de la MTL. Monsieur le Maire lui répond que nous aurons des difficultés à trouver des subventions sur ce type de travaux mais nous en reparlerons en 2019.

BUDGET DU SERVICE DE DISTRIBUTION DE L'EAU

Pour : 12 - Contre : 00 - Abstention : 01.

Dépenses			Recettes		
Chapitre	Libellé	Proposition	Chapitre	Libellé	Proposition
SECTION D'EXPLOITATION					
011	Charges à caractère général	13 175.85 €	013	Atténuations de charges	
012	Charges pers., frais assimilés		70	Produits services, domaine	
014	Atténuations de produits		73	Impôts et taxes	
65	Autres charges gest. courante	12 000.00 €	74	Dotations et participations	
66	Charges financières		75	Autres pduits gest. courante	58 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	€	76	Produits financiers	
023	Virt à section d'investissement	287 946.85€			
042	Opérat° ordre trsf. entre sect.	16 100,00 €	042	Opérat° ordre trsf. entre sect.	600,00 €
002	Résultat reporté		002	Résultat reporté	270 622.70 €
TOTAL Dépenses d'Exploitation		329 222.70 €	TOTAL Recettes d'Exploitation		329 222.70 €
SECTION D'INVESTISSEMENT					
			13	Subventions d'investisst	€
			16	Emprunts et dettes assimilées	
20	Immobilisations incorporelles	€	20	Immobilisations incorporelles	
21	Immobilisations corporelles	€	21	Immobilisations corporelles	3 200.00 €
23	Immobilisations en cours	419 894.47 €	23	Immobilisations en cours	€
27	Autres immobil financières	5 000,00 €	27	Autres immobil financières	5 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	2 927,00 €	1068	Excédents fonct. capitalisés	
			021	Virt de la sect° de fonctionnt	287 946.85 €
040	Opérat] ordre trsf. entre sect.	600,00 €	040	Opérat° ordre trsf. entre sect°	16 100,00 €
001	Solde d'exécution reporté		001	Solde d'exécution reporté	116 190.09 €
TOTAL Dépenses d'Investissement		428 436.94 €	TOTAL Recettes d'Investissement		428 436.94 €

BUDGET DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Pour : 12 - Contre : 00 - Abstention : 01.

Dépenses			Recettes		
Chapitre	Libellé	Proposition	Chapitre	Libellé	Proposition
SECTION D'EXPLOITATION					
011	Charges à caractère général	5 950.00 €	013	Atténuations de charges	

CONSEIL MUNICIPAL de la commune de SAINT-AGNANT-DE-VERSILLAT (CREUSE)
PROCES-VERBAL de la Séance du 23 mars 2018

012	Charges pers., frais assimilés	700,00 €	70	Produits services, domaine	22 015,00 €
014	Atténuations de produits	1 510,00 €	73	Impôts et taxes	
65	Autres charges gest. courante	3 000,00 €	74	Dotations et participations	2 000,00 €
66	Charges financières	8 756,38 €	75	Autres pduits gest. courante	
67	Charges exceptionnelles	500,00 €	76	Produits financiers	
023	Virt à section d'investissement	1 382,71 €			
042	Opérat° ordre trsf. entre sect.	9 555,00 €	042	Opérat° ordre trsf. entre sect.	5 576,00 €
002	Résultat reporté		002	Résultat reporté	
TOTAL Dépenses d'Exploitation		31 354,09 €	TOTAL Recettes d'Exploitation		31 354,09 €
SECTION D'INVESTISSEMENT					
20	Immobilisations incorporelles		13	Subventions d'investisst	
21	Immobilisations corporelles		16	Emprunts dettes assimilées	
23	Immobilisations en cours	1 242,11 €	1068	Excédents fonct. capitalisés	4 661,39 €
16	Emprunts et dettes assimilées	8 780,99 €	021	Virt de la sect° de fonctionnt	1 382,71 €
040	Opérat. ordre trsf. entre sect.	5 576,00 €	040	Opérat° ordre trsf. entre sect°	9 555,00 €
001	Solde exécut. négatif reporté	€	001	Solde d'exécution reporté	
TOTAL Dépenses d'Investissement		15 599,10 €	TOTAL Recettes d'Investissement		15 599,10 €

BUDGET SECTIONS DE COMMUNE

Pour : 12 - Contre : 00 - Abstention : 01.

Dépenses			Recettes		
Chapitre	Libellé	Proposition	Chapitre	Libellé	Proposition
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
011	Charges à caractère général	5 981,03 €	013	Atténuations de charges	
012	Charges pers., frais assimilés		70	Produits services, domaine	75,00 €
014	Atténuations de produits		73	Impôts et taxes	
65	Autres charges gest. courante		74	Dotations et participations	
66	Charges financières		75	Autres pduits gest. courante	500,00 €
67	Charges exceptionnelles		76	Produits financiers	
			77	Produits exceptionnels	
023	Virt à section d'investissement		042	Opérat° ordre trsf. entre sect.	
042	Opérat° ordre trsf. entre sect.		043	Opérat° ordre intér. section	
002	Résultat reporté		002	Résultat reporté	5 406,03 €
TOTAL Dépenses de Fonctionnement		5 981,03 €	TOTAL Recettes de Fonctionnement		5 981,03 €
SECTION D'INVESTISSEMENT					
20	Immobilisations incorporelles		13	Subventions d'investisst	
21	Immobilisations corporelles	530,00 €	16	Emprunts et dettes assimilées	
23	Immobilisations en cours	17 964,59 €	10	Dotations, fonds et réserves	
16	Emprunts et dettes assimilées		1068	Excédents fonct. capitalisés	
			024	Pduits cessions immobilis.	
			021	Virt de la sect° de fonctionnt	
040	Opérat] ordre trsf. entre sect.		040	Opérat° ordre trsf. entre sect°	
001	Solde d'exécution reporté		001	Solde d'exécution reporté	18 494,59 €
TOTAL Dépenses d'Investissement		18 494,59 €	TOTAL Recettes d'Investissement		18 494,59 €

CONSEIL MUNICIPAL de la commune de SAINT-AGNANT-DE-VERSILLAT (CREUSE)
PROCES-VERBAL de la Séance du 23 mars 2018

BUDGET LOTISSEMENT ROUTE DU STADE

Pour : 12 - Contre : 00 - Abstention : 01.

Dépenses			Recettes		
Chapitre	Libellé	Proposition	Chapitre	Libellé	Proposition
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
011	Charges à caractère général		013	Atténuations de charges	
012	Charges pers., frais assimilés		70	Produits services, domaine	15 000,00 €
014	Atténuations de produits		73	Impôts et taxes	
65	Autres charges gest. courante	15 212,28 €	74	Dotations et participations	
66	Charges financières		75	Autres pduits gest. courante	
67	Charges exceptionnelles		76	Produits financiers	
023	Virt à section d'investissement		042	Opérat° ordre trsf. entre sect.	
042	Opérat° ordre trsf. entre sect.				
043	Opérat° ordre trsf. entre sect.	29 567,19 €	043	Opérat° ordre intér. section	14 784,00 €
002	Résultat reporté		002	Résultat reporté	14 995,47 €
TOTAL Dépenses de Fonctionnement		44 779,47 €	TOTAL Recettes de Fonctionnement		44 779,47 €
SECTION D'INVESTISSEMENT					
20	Immobilisations incorporelles		13	Subventions d'investisst	
21	Immobilisations corporelles		16	Emprunts / dettes assimilées	
23	Immobilisations en cours		10	Dotations, fonds et réserves	
16	Emprunts et dettes assimilées		1068	Excédents fonct. capitalisés	
			024	Pduits cessions immobilis.	
			021	Virt de la sect° de fonctionnt	
040	Opérat] ordre trsfert entre sect	14 784,00 €	040	Opérat° ordre trsf. entre sect°	29 567,19 €
001	Solde d'exécution reporté	14 783,19 €	001	Solde d'exécution reporté	
TOTAL Dépenses d'Investissement		29 567,19 €	TOTAL Recettes d'Investissement		29 567,19 €

Monsieur le Maire détaille les emprunts pour les différents budgets.

Il propose que la liste des différents emprunts soit transmise à l'ensemble du Conseil municipal.

RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE SUR LE SERVICE DE DISTRIBUTION DE L'EAU :

Pour : 13 - Contre : 00 - Abstention : 00.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'en application de la loi n° 95-101 du 2 février 1995, il doit présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de distribution d'eau potable. Conformément aux clauses du traité d'affermage passé entre la commune et la SAUR, celle-ci a remis son rapport financier pour l'année 2017, dont Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil municipal :

Montant total de la recette fermière : 74 005.23€,

Acompte versé en 2017 : 24 655.00€

Reste à percevoir : 34 056.94€

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré accepte le rapport annuel financier pour l'année 2017 sur le prix et la qualité du service public de distribution d'eau potable établi par la SAUR.

ORGANISATION DES RYTHMES SCOLAIRES RENTREE SEPTEMBRE 2018

Pour : 05 - Contre : 04 - Abstention : 04.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'Inspecteur d'Académie sur l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires. considérant que le décret 2017-1108 du 27 juin 2017 permet au directeur académique des services de l'éducation nationale, sur proposition conjointe d'une commune ou d'un établissement public de coopération intercommunale et d'un ou plusieurs conseils d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours,

Monsieur le Maire indique que le Conseil d'école maternelle a voté pour un retour à 4 jours, que le Conseil d'école élémentaire ne s'est pas prononcé et que le versement de l'aide est attribué jusqu'à la fin du mandat.

Madame Marilynne Maumège déplore qu'aucun bilan ne soit effectué suite à la mise en place des rythmes scolaires imposés par l'Etat en septembre 2013.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide du retour à la semaine d'enseignement de 24 heures sur 4 jours dès la rentrée 2018.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal les horaires suivants :

Lundi : 9h00 à 12h15 et 13h45 à 16h30

Mardi : 9h00 à 12h15 et 13h45 à 16h30

Jeudi : 9h00 à 12h15 et 13h45 à 16h30

Vendredi : 9h00 à 12h15 et 13h45 à 16h30

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'accepter les horaires proposées.

MOTION CONTRE LA FERMETURE D'UNE CLASSE A SAINT AGNANT DE VERSILLAT

Pour : 14 - Contre : 00 - Abstention : 00.

L'inspection académique informe dans un courrier en date du 12 février 2018 de la fermeture de la 4^{ème} classe à l'école élémentaire lors de la prochaine rentrée scolaire 2018-2019. Face à cette perspective, le Conseil municipal de Saint Agnant de Versillat s'oppose fermement à cette décision et s'associe au mouvement des parents d'élèves.

Monsieur le Maire déclare notamment qu'une fois de plus, la logique comptable prévaut sur la logique pédagogique et celle du bien-être de l'enfant. Il ajoute que la fermeture d'une classe, d'une part dégraderait l'enseignement avec la perte d'une qualité de transmission des savoirs fondamentaux et d'autre part mettrait à mal tous les efforts de la municipalité dans sa volonté de développement pour accueillir de nouvelles familles.

La réalité des effectifs scolaires prévus pour la rentrée 2018/2019 ne justifie pas cette décision compte tenu des inscriptions enregistrées auprès des services de la Mairie.

En conséquence le Conseil municipal s'oppose fermement à la fermeture d'une classe à l'école élémentaire publique de Saint Agnant de Versillat et décide d'engager toutes les démarches nécessaires pour conserver la 4^{ème} classe.

Madame Myriam Brognara informe qu'il y a une réunion le 24 mars à la Maison des Associations et qu'un pique-nique est organisé le 04 avril prochain dans la cour de l'école.

QUESTIONS DIVERSES

➤ **CHEMIN DE LA CARRIERE**

Pour : 14 - Contre : 00 - Abstention : 00.

Monsieur le Maire explique la situation d'un chemin rural qui est situé au centre de la carrière. Ce chemin est une parcelle fermée à chaque extrémité. Ce chemin est représenté sur le cadastre mais n'existe donc plus physiquement.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il faut céder ce chemin à l'exploitant de la carrière.

Il précise qu'il a contacté Territoire Conseil.

Au vu de la réponse ministérielle 15092, de la publication du Sénat inscrite au JO le 26 mars 2015 page 701, de la non affectation à l'usage du public dudit chemin, des articles 2272 et 2275 du code civil et considérant que la prescription trentenaire est acquise dans ce dossier, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à vendre ce chemin rural pour un montant de 10,00€ (dix euros) et précise que tous les frais afférents à ce dossier seront à la charge de l'acquéreur (exploitant de la carrière).

➤ **ATTRIBUTION DE SUBVENTION ECOLE ELEMENTAIRE**

Pour : 14 - Contre : 00 - Abstention : 00.

Monsieur le Maire donne connaissance à l'assemblée d'un courrier de demande de subvention qu'il a reçu des Directrices des Ecoles élémentaire et maternelle relatif aux voyages scolaires prévus cette année

- les maternelles, les CP-CE1 et les CE1 se rendront au Zoo de Beauval le 30 avril (pour les CP et les CE1) et le 7 mai (pour les maternelles): visite libre du parc + 1 pique-nique et un gros goûter car le retour sera vers 20h.

- les CE2, CM1 et CM2 se rendront au Futuroscope le 18 mai : visite du parc + spectacle nocturne + deux repas fournis par les familles.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'accorder une subvention de 10,00 € (dix euros) par élève aux écoles de Saint Agnant de Versillat

Monsieur le Maire donne ensuite lecture des différentes demandes des écoles (achat mobiliers et informatique) qui seront traitées lors d'une prochaine réunion.

➤ **VILLA FAMILY**

Monsieur Gilles Penot interroge le Maire sur l'avenir de la Villa Family. Monsieur le Maire répond que Madame Bernadette Cormier fait valoir ses droits à la retraite au 31 mars 2018, qu'il n'y a aucun repreneur pour le moment. Il précise que le propriétaire doit venir faire l'état des lieux et le rencontrer. Madame Cécile Lassègues demande où sont les résidents. Monsieur le Maire répond que Mme Godefroy est accueillie chez sa petite fille et Mme Migaire est placée en EPHAD.

Le Conseil municipal devra s'interroger sur la pérennité de Villa Family.

➤ **PLUi**

Monsieur Robert Desplaces interroge Monsieur le Maire sur la dernière réunion avec le Cabinet d'étude concernant l'inventaire des bâtiments pouvant changer de destination. De ce fait, Monsieur le Maire précise à l'ensemble du Conseil municipal qu'il faudrait dans les semaines à venir recenser sur le territoire communal tous les bâtiments qui ont une valeur patrimoniale.

CONSEIL MUNICIPAL de la commune de SAINT-AGNANT-DE-VERSILLAT (CREUSE)
PROCES-VERBAL de la Séance du 23 mars 2018

➤ **RECENSEMENT POPULATION 2018**

Monsieur le Maire informe que les chiffres 2018 sont équivalents à ceux de 2013.

➤ **PROJET EOLIEN**

Madame Myriam Brognara interroge Monsieur le Maire sur l'avancement du projet éolien sur le territoire intercommunal. Monsieur le Maire répond que la Communauté de Communes a pris une délibération pour faire bénéficier de nouvelles ressources financières les communes qui accueilleront ou qui accueillent des éoliennes.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à zéro heure quinze minutes.

Le Maire,	La Secrétaire de séance,
Pierre DECOURSIER	Marilyne MAUMEGE